



Reclassement professionnel

Par **chene**, le **03/02/2014 à 16:20**

bonjour,j'ai ete operé d'une hernie discale en 2006,qui a ete reconnue en maladie professionnelle,en 2008 reclassement professionnel,je suis aide soignant,en 2011,reprise du travail,mais dans mon poste d'aide soignant d'origine,d'ou ctuellement je suis en accident de travail.l'employeur est-il en faute?merci.

Par **arreeu**, le **03/02/2014 à 16:53**

bonjour,rnrnrncontactez le medecin du travailrnrnbonne journée

Par **chene**, le **04/02/2014 à 09:03**

bonjour,malgre les divers interventions,reserves et inaptitude, de la medecine du travail vers la drh,rien n'a été pris au serieux! en attendant ma santé est tres mal. bonne journee.

Par **moisse**, le **04/02/2014 à 09:18**

Bonjour,rnSi l'employeur ne se conforme pas à l'avis du médecin du travail, il commet une faute pouvant être qualifiée d'inexcusable.rnCette faute est revendiquée par le salarié en déposant un recours devant la CPAM dont il dépend.

Par **chene**, le **04/02/2014 à 09:32**

bonjour, je travail dans un service public(hopital),ce dernier ne depend pas de la secu(ce qu'on ma dit), merci pour plus de renseignements.

Par **moisse**, le **04/02/2014 à 10:36**

Bonjour,rnIl faut saisir le tribunal administratif en vue de faire reconnaitre la faute inexcusable de l'employeur.rnPénalement c'est le chef de service qui supporte cette faute, mais civilement c'est l'hôpital.

Par **chene**, le **04/02/2014 à 10:45**

merci,pour vos reponses,je reste en contact.bonne journee.